

Pédophilie dans l'Église: condamné pour viol, puis à la tête de sept clochers

PAR DAPHNÉ GASTALDI, MATHIEU MARTINIÈRE ET MATHIEU PÉRISSE
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 29 AVRIL 2016

En 2005, le prêtre Dominique Spina est condamné à quatre ans de prison ferme pour le viol d'un lycéen de 16 ans dont il était le directeur de conscience. Sous la responsabilité de Mgr Aillet, évêque de Bayonne, ce prêtre exerce aujourd'hui un ministère important, à la tête de sept clochers dans le diocèse de Toulouse. À l'encontre de la position affichée récemment par l'Église de France.

« *Aujourd'hui, il faut être extrêmement clair : un prêtre qui a été condamné pour des actes de pédophilie ne doit plus pouvoir exercer de ministère.* » La phrase émane de monseigneur Stanislas Lalanne, évêque de Pontoise et responsable de la cellule de veille sur la pédophilie de l'épiscopat français. Le visage de l'Église aux yeux du public, depuis l'irruption de l'affaire Barbarin dans les médias. Invité en direct sur France 2 le 13 avril, il poursuivait sans hésiter : « *Il peut rester prêtre, mais il faut avoir des mesures conservatoires extrêmement importantes. C'est-à-dire il ne célèbre plus l'eucharistie, la messe, il ne célèbre plus les sacrements, il n'est plus en situation de catéchèse.* »

En clair : pas de retour à l'état laïc systématique, mais à condition de mettre le prêtre fautif au placard, sans contact avec les enfants. La plupart du temps, monastères, couvents, maisons de retraite ou postes d'archivistes accueillent ces prêtres condamnés. Une volonté affichée de l'Église de France en contradiction avec la réalité du terrain.

Pour preuve, Mediapart s'est intéressé au cas éloquent du père Dominique Spina, muté du diocèse de Bayonne à la région toulousaine après sa condamnation pour viol. Ce prêtre, sous la responsabilité de l'évêque de Bayonne, Mgr Aillet, est actuellement détenteur d'un ministère important dans le diocèse de Toulouse, en charge de la pastorale des jeunes, malgré une lourde peine prononcée par la justice à son encontre.

[[lire_aussi]]

En mai 2005, cet ancien aumônier de Pau a été condamné à cinq ans de prison, dont un an avec sursis, par la cour d'assises des Pyrénées-Atlantiques. Il est reconnu coupable du viol d'un lycéen âgé de 16-17 ans au moment des faits, dont il était le directeur de conscience au début des années 90. La peine est **confirmée en appel** l'année suivante.

Pendant le procès, une partie des experts psychiatres avaient pointé un risque de récurrence de la part du prêtre, décelant chez lui « *des dispositions paranoïaques, narcissiques et perverses* » et « *une absence de culpabilisation* ». À l'époque du jugement, le procureur avait même regretté ne pas avoir pu requérir une mesure de suivi judiciaire, non applicable pour des faits remontant à 1992-1994.

Sorti de prison en libération conditionnelle fin 2007, le père Spina est transféré du diocèse de Bayonne à celui de Toulouse, avec l'accord de leurs évêques respectifs Mgr Pierre Molères et Mgr Robert Le Gall. On lui confie une mission d'archiviste, ainsi qu'une « *petite activité pastorale, auprès d'adultes uniquement* », précise Mgr Le Gall, contacté par Mediapart. Le prêtre doit également se plier à un suivi psychologique imposé par la justice.

Le père Spina dépend toujours du diocèse de Bayonne où il est incardiné. En place depuis 2008, l'évêque actuel de Bayonne, Mgr Marc Aillet, récemment mis en cause dans une autre affaire de prêtre pédophile (**lire notre enquête**), nous assure aujourd'hui s'être « *efforcé de prendre directement et personnellement* » des nouvelles du prêtre depuis sa sortie de prison.

La suite est racontée par le père Spina lui-même à Mediapart : « *Lorsque j'ai eu fini ma liberté conditionnelle, j'ai souhaité reprendre un ministère de prêtre* », précise-t-il, contacté par mail. « *J'ai été condamné pour un crime que j'ai commis, que je regrette profondément* », écrit-il, en rappelant avoir « *accompli tous les termes de [sa] condamnation : emprisonnement, suivi psychologique, réparation* ». S'ensuit une longue discussion avec Mgr Le Gall, où les deux hommes évoquent l'impossibilité pour le père Spina d'être de nouveau au contact avec des jeunes, et

son « *désir d'être de nouveau un pasteur* ». L'évêque tranche finalement : il sera prêtre en paroisse, mais sous surveillance. « *Je savais que cela allait être difficile* », se souvient Dominique Spina.

Capture d'écran

De fait, une fois sa peine purgée, le père Spina devient à l'automne 2009 le curé de l'ensemble pastoral de Fronton-Bouloc-Castelnau-d'Estrétefonds. La paroisse regroupe sept clochers sur différentes communes du nord de Toulouse. Dominique Spina en est l'unique prêtre. À ce titre, il célèbre non seulement les messes, mais supervise également la pastorale des jeunes. Sur le site de la paroisse, un organigramme le place même au centre d'une équipe de bénévoles en charge des baptêmes, du catéchisme ou des premières communions (*voir ci-dessus*). Mystérieusement, à la suite de nos questions sur le père Spina au diocèse de Toulouse, l'image de l'organigramme a disparu du site internet. Mais, miracle de la technologie, l'image est toujours archivée dans la mémoire du Web, « en cache », en cliquant sur **ce lien**.

« *Le père Dominique Spina n'a aucun contact direct avec les enfants* », nous assure pourtant Mgr le Gall, tout en rappelant que le jugement ne comprenait pas d'interdiction d'exercer un ministère auprès de jeunes. D'après l'évêque de Toulouse, le prêtre intervient bien parfois auprès de jeunes, mais uniquement « *à la demande explicite des catéchistes, toujours en public* », et le curé « *n'accompagne spirituellement aucun adolescent* ».

« **Mon passé est connu de tous** »

Dans l'équipe d'animation paroissiale, la situation est beaucoup moins claire. « *Franchement, je n'ai pas d'inquiétude, et pourtant je suis mère de famille* », pondère une bénévole en charge des jeunes. « *Le père Spina ne s'occupe pas du catéchisme, tout est géré par les laïcs de l'équipe d'animation* », précise-t-elle. Le ton se veut rassurant, mais tous ne partagent pas cet avis. « *Pour moi, c'est un problème*, estime une autre membre active de la paroisse de Fronton, qui souhaite elle aussi rester anonyme. *Ce n'est pas assez surveillé*.

Il a trop de responsabilités. Il fait le sacrement du pardon, la confession, les premières communions, les baptêmes, il participe aux rencontres, c'est un curé de paroisse quoi. » Signe que le prêtre ne fait pas l'unanimité parmi les fidèles, une partie d'entre eux n'ont pas hésité à quitter la paroisse lors de l'arrivée du père Spina, après avoir découvert son passé judiciaire.

Si beaucoup de tâches sont déléguées aux laïcs bénévoles, un prêtre en paroisse, surtout seul en poste, peut difficilement éviter tout contact avec des jeunes. Ainsi, une bénévole qui plaçait alors toute sa confiance dans le père Spina se souvient lui avoir confié son fils, alors mineur. « *Il est parti tout seul à Lourdes avec lui, avec notre accord.* » Sur ce point, le père Spina admet avoir « *fait cet aller-retour dans la journée et en train, à Lourdes* » pour acheter l'aube du jeune garçon, dont il était le parrain de confirmation. Un voyage qui montre que certaines activités du père Spina pouvaient bien échapper à la vigilance de ses supérieurs : « *Le Vicaire Général de l'époque qui me suivait m'a alors montré mon imprudence* », écrit le père Spina. La remontrance n'ira pas plus loin.

De même, le père Spina ne cache pas sa participation régulière à deux retraites organisées chaque année avec des enfants, pour préparer les premières communions. « *Une demi-journée à Fronton, une journée à l'abbaye Sainte-Marie-du-Désert* », détaille-t-il. Des sorties au cours desquelles le père Spina intervient essentiellement avec les parents, mais où « *catéchistes, enfants, parents et moi-même sommes réunis* », explique-t-il. « *Le sacrement de réconciliation qui termine une de ces journées est donné au milieu de l'église, au vu de tous. Je ne suis jamais seul avec un ou des enfants : il y a toujours des catéchistes et parfois des parents en plus* », ajoute le prêtre.

[[lire_aussi]]

Du côté des fidèles, on évoque souvent la confiance et le pardon pour justifier le risque de laisser un prêtre condamné en responsabilité. Mais les paroissiens prennent-ils leur décision en connaissance de cause ? Depuis 2009, le passé judiciaire du père Spina ne semble en tout cas pas avoir été

officiellement communiqué aux paroissiens. « *Il suffit de taper son nom sur Internet pour voir apparaître sa condamnation* », se contente d'expliquer Mgr Le Gall, l'évêque de Toulouse, pour mettre en avant la « *transparence* » du diocèse.

« *Mon passé est connu de tous* », assure de son côté le père Spina. Selon lui, le vicaire général de Toulouse « *a contacté tous les membres de l'équipe d'animation pastorale pour exposer les règles de conduite qui m'étaient imposées, ainsi que demander leurs accords* », lors de son arrivée en 2009. Mais d'après certains bénévoles de la paroisse, beaucoup ignorent encore la condamnation dont il a fait l'objet, ou préfèrent garder cette information pour eux. « *Personnellement je n'en parle jamais, je vis dans ma foi* », affirme l'une d'entre elles.

Le père Spina est actuellement en arrêt maladie, depuis une dizaine de jours et pour une durée encore indéterminée. Des sept dernières années à la tête de sa paroisse, le prêtre se souvient surtout de la surveillance dont il a fait l'objet. « *Ce fut parfois difficile de sentir cette vigilance. Je n'ai pas le droit d'être directement auprès des jeunes et des enfants, c'est parfois une souffrance dans mon cœur de prêtre* », résume-t-il.

Pas un mot de plus sur une autre souffrance, celle causée à sa victime en 1993. Le garçon d'alors a aujourd'hui 39 ans. Un professeur d'histoire-géographie, qui a lui-même été mis en examen, en mars dernier, pour viols sur une mineure de 14 ans. L'enseignant a été depuis suspendu de son établissement. En 2015, vingt-sept membres de l'Éducation nationale ont été radiés pour avoir été impliqués dans des affaires de pédophilie ou de pédopornographie. Sans possibilité de réintégration.

Boite noire

Daphné Gastaldi, Mathieu Martinier et Mathieu Périsset, trois journalistes indépendants basés à Lyon, sont membres du collectif We Report, qui réalise des enquêtes et des reportages long format et multimédia.

Nous avons adressé une liste de questions à Mgr Aillet, évêque de Bayonne, et Mgr Le Gall, évêque de Toulouse, qui nous ont répondu par retour de mail le 10 avril. Après plusieurs tentatives de prise de contact, le père Dominique Spina nous a finalement répondu par mail le 28 avril.

Dans le cadre de cette enquête, pour recueillir les paroles des victimes ou des témoins d'actes de pédophilie, une boîte mail spécifique a été créée : **temoins@wereport.fr**. L'anonymat et le secret des sources seront bien entendu respectés.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitran ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.